

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Janvier 2020 | N° 1



SOCIAL

Parcours d'accueil : quand les primo-arrivants co-crésent les dispositifs d'intégration

Dans un contexte de polarisation de la société autour d'enjeux politiques centraux, telle que la question migratoire au cœur des débats depuis 2015, trouver des solutions innovantes en termes de cohésion sociale présente un défi majeur pour une ville comme Bruxelles. C'est ce que se propose de faire le projet de recherche CAMIM – « Co-crésent un Meilleur Accueil et une Meilleure Intégration des Migrants à Bruxelles » –, reflétant l'analyse collective de primo-arrivant·e·s, travailleur·euse·s sociaux·ales de l'asbl VIA et chercheur·euse·s de l'ULB. En voici un aperçu à mi-projet.

PAGE 5

SOCIAL

Des Freelancers parmi les nouveaux affiliés de la CSC

PAGE 2

Depuis juin 2019, la CSC affine désormais les travailleur·euse·s sous statut indépendant, que ce soit à titre principal ou à titre complémentaire, en personne physique ou même en société, pour autant qu'il·elle·s ne soient pas employeur·euse·s. Mais pourquoi opérer un tel tournant et étendre la protection syndicale à cette catégorie de travailleur·euse·s ? Éclairage.

SOCIÉTÉ

Vers une civilisation de la gratuité ?

PAGE 10

Gratuité de l'eau, des transports publics, des cantines scolaires, des bibliothèques... La gratuité est de plus en plus invoquée comme solution pour corriger les inégalités sociales et les difficultés d'accès à certains biens et services. Mise au service d'un projet de civilisation, elle donne à repenser notre modèle de société pour qu'il soit juste, démocratique et écoresponsable.

INTERVIEW

« Je ne travaille plus pour mon recteur, mais pour Greta »

PAGE 13

L'urgence climatique a amené certain·e·s scientifiques à sortir de leur devoir de réserve et à revendiquer dans la rue les transformations indispensables à la préservation de la planète. Julia Steinberger, membre du GIEC, en fait partie. À l'invitation de Climat et Justice sociale, elle exprime son point de vue personnel sur les apports et les limites des scientifiques dans ce combat.

Syndicat

Des freelancers parmi les nouveaux affiliés de la CSC

> Martin WILLEMS (*)

Depuis juin 2019, la CSC affine désormais les travailleur·euse·s sous statut indépendant, que ce soit à titre principal ou à titre complémentaire, en personne physique ou même en société, pour autant qu'il·elle·s ne soient pas employeur·euse·s. Mais pourquoi opérer un tel tournant ? À quelles évolutions du monde du travail cela correspond-il ? Et pourquoi est-il pertinent d'étendre la protection syndicale à cette catégorie de travailleur·euse·s ? Éclairage.

Depuis plusieurs années, le monde du travail connaît des évolutions importantes, parmi lesquelles la progression des travailleur·euse·s prestant sous statut d'indépendant. Et cela dans tous les domaines d'activité, des plus « hype » (nouvelle économie digitale, consultance, livraison de colis ou de plats préparés) aux plus classiques (construction, commerce, horeca, soin aux personnes, prestations artistiques...). La progression est même fulgurante. Depuis plusieurs années, le nombre de « freelances » augmente de plus de 7% par an. Et cette augmentation est essentiellement due aux indépendant·e·s sans personnel, qui représentent 70% du nombre total des indépendant·e·s.

De nombreux·euses travailleur·euse·s passent par les différents statuts tout le long de leur carrière. Il n'est plus rare qu'un·e travailleur·euse qui a longtemps été salarié·e soit indépendant·e les dernières années de sa carrière. Ou que la seule manière de sortir du chômage soit de lancer sa propre activité.

D'autres travailleur·euse·s sont indépendant·e·s complémentaires à côté d'une activité de salarié·e, par exemple pour valoriser une compétence qu'il·elle·s ont jusque-là cultivée sous forme de hobby, puis décident de se consacrer à temps plein à cette nouvelle activité.

Dans certains métiers, c'est quasiment devenu la norme, notamment pour les jeunes. Aujourd'hui devenir journaliste sans passer par la case « pigiste sous statut indépendant » relève de l'exploit ou du coup de chance.

Le dernier gouvernement fédéral a même créé un statut d'indépendant pour les étudiant·e·s : le statut d'étudiant·e-entrepreneur·euse. Il a aussi permis, en adoptant la loi « De Croo » pour l'économie collaborative, d'étendre ensuite au travail associatif et

aux services « de citoyen·ne à citoyen·ne », de faire prester des travailleur·euse·s sans aucun statut social (ni salarié ni indépendant), et donc dans un cadre encore plus précaire. Le terme « freelance » est utilisé pour regrouper toutes les situations de travail dans un statut « autonome », soit hors du contrat de travail classique, ou dans un montage triangulaire (comme les freelances qui prestant via un intermédiaire comme SMart ; il·elle·s ont un contrat de travail avec SMart, mais pas avec le·la client·e pour le·laquel·le il·elle sont prestataires indépendants).

Une aspiration à plus d'autonomie

Il y a dans cette évolution vers le travail « freelance » une volonté de la part des employeur·euse·s de contourner le droit social lorsqu'il·elle·s le peuvent. Travailler avec des indépendant·e·s plutôt que des employé·e·s leur permet de s'affranchir de toutes leurs obligations vis-à-vis des travailleur·euse·s et de ne plus devoir respecter le droit du travail. L'employeur·euse peut payer un·e indépendant·e sous-traitant à la tâche plutôt qu'à l'heure, et en-dessous du salaire minimum ; il·elle ne doit garantir aucun volume de travail et il·elle ne paie plus le·la travailleur·euse s'il n'y a plus de commande ou lorsque le·la travailleur·euse est malade ou qu'il·elle prend congé ; l'employeur·euse ne doit pas s'inquiéter des accidents du travail, et peut se retourner contre le·la travailleur·euse en cas de dommage ou de plainte du·de la client·e. Cerise sur le gâteau, il·elle ne doit payer aucune cotisation sociale (c'est le·la travailleur·euse qui doit s'inscrire à une caisse et payer lui·elle-même ses cotisations).

Mais il y a aussi une aspiration de beaucoup de travailleur·euse·s à plus d'autonomie dans le travail. « Être son propre patron ». Même si dans les faits

c'est souvent un leurre tellement les sous-traitants sont à la merci des plus grosses entreprises. Le principe est en soi libérateur. Il y a une volonté d'émancipation du schéma classique de l'obéissance au patron. Cette aspiration ne vit d'ailleurs pas que chez les indépendant·e·s. Beaucoup de travailleur·euse·s salarié·e·s revendiquent plus d'autonomie, désirent organiser eux·elles-mêmes leur travail et prester à l'endroit qui leur convient le mieux.

Sortir de la subordination mais garder ses droits

Ce n'est pas parce qu'un·e travailleur·euse veut s'affranchir de la subordination (ce qui est légitime) qu'il·elle devrait perdre pour autant les protections du droit du travail, le droit à la concertation sociale ou qu'il·elle ne serait plus intéressé·e par une bonne sécurité sociale. Bien au contraire. À titre d'exemple, nos affiliées sous statut indépendant se demandent (et nous aussi !) pourquoi leur congé de maternité est de maximum douze semaines alors qu'il est de quinze semaines pour les salariées.

Pourquoi le salaire minimum ne s'appliquerait-il pas aussi aux travailleur·euse·s indépendant·e·s ? Être indépendant·e pour moins de quinze euros par heure n'a évidemment pas de sens, or cela existe aujourd'hui plus qu'on ne le croit. On est souvent loin de l'image traditionnelle de l'indépendant·e aisé·e.

La nouvelle précarité

Cette aspiration à plus d'autonomie est parfois déçue. Comme on l'a vu, travailler avec des indépendant·e·s permet à l'employeur·euse (qu'on appelle « donneur d'ordre ») de ne pas prendre ses responsabilités, et lui permet de mieux pressurer les travailleur·euse·s. Si le taux de travailleur·euse·s dont le revenu est sous le seuil de pauvreté est globalement de l'ordre de 10 %, cela monte à 21,5 % pour les indépendant·e·s, et sans doute 30 % pour les indépendant·e·s sans personnel. Certes tou·te·s les indépendant·e·s ne sont pas pauvres ; mais c'est parmi les travailleur·euse·s indépendant·e·s sans personnel ou d'autres « statuts autonomes » (économie collaborative, travail occasionnel, stagiaires...) que l'on trouve les nouvelles formes de travailleur·euse·s précaires.

Dumping social et fragilisation de la concertation sociale

Le fait qu'on retrouve souvent, sur un même lieu de travail et dans des fonctions similaires, des travailleur·euse·s salarié·e·s, sujets du droit du tra-

vail, et des travailleur·euse·s sous statut indépendant, crée un problème de dumping social et mine le principe même de la concertation sociale.

Comment défendre des revendications pour les travailleur·euse·s salarié·e·s si le patron peut répondre que si les salarié·e·s sont trop exigeant·e·s, alors il travaillera plutôt avec des indépendant·e·s ?

Ne se focaliser syndicalement que sur les travailleur·euse·s salarié·e·s reviendrait à rentrer dans la logique patronale du « diviser pour régner » et à abonder dans une concurrence entre groupes de travailleur·euse·s. La meilleure réponse syndicale pour contrer ce risque de division est justement de rassembler et d'organiser tou·te·s les travailleur·euse·s, de tou·te·s les défendre et de tou·te·s les représenter, quelles que soient les spécificités de statut dans lesquelles on voudrait les isoler. En agissant et négociant pour toutes et tous, nous irons vers un rapprochement des conditions de travail qui est la seule manière de combler un fossé qui sert actuellement le dumping social.

Dénoncer le problème des faux indépendants ne résout rien

Longtemps la réponse syndicale fut de dénoncer ces situations comme de « faux indépendants » (c'est-à-dire des indépendant·e·s qui légalement devraient être salarié·e·s).

D'abord cette réponse est très partielle : en l'état actuel du droit, seule une minorité de dossiers pourrait être requalifiée en travail salarié. Et encore

“ Si le taux de travailleurs dont le revenu est sous le seuil de pauvreté est globalement de l'ordre de 10 %, cela monte à 21,5 % pour les indépendants. ”

faut-il que le·la travailleur·euse ait un intérêt à le faire, et cela ne pourrait être le cas que lorsque la relation de travail est terminée (au risque sinon de perdre son travail), ou s'il y a un enjeu important (par exemple un accident du travail).

De plus, cette voie juridique est par définition individuelle (chaque jugement ne concerne que le·la travailleur·euse qui a été en justice, et pas les autres même s'il·elle·s sont dans la même situation), longue (chaque procès prend plusieurs années) et chère. Ce n'est donc pas non plus une voie à privilégier.

United Freelancers (UF) en quelques mots

United freelancers est un service qui s'adresse aux travailleur·euse·s autonomes exerçant en Belgique, proposé par la CSC. Le soutien apporté depuis plusieurs années par le syndicat chrétien aux coursiers de Deliveroo et d'autres plateformes est bien connu. Ces travailleur·euse·s, tantôt indépendant·e·s, tantôt en « loi De Croo », sont bien sûr dans le champ de l'initiative « United Freelancers ». Mais il ne faudrait pas croire que le service ne s'adresse qu'aux prestataires de l'économie digitale. Bien au contraire.

Les affilié·e·s freelances sont par exemple infirmier·ère·s à domicile, kiné·e·s en hôpital, artistes de spectacle ou organisateur·rice·s d'événements, vendeur·euse·s et marchand·e·s, enseignant·e·s privé·e·s, journalistes, livreur·euse·s de colis, stagiaires, peintres en bâtiment, consultant·e·s en informatique, cuisinier·ère·s, nettoyeur·euse·s, etc. Bref, tout·e travailleur·euse sous statut indépendant et sans personnel (« personne physique » ou en société), ou dans un autre mode de travail « freelance ».

En pratique :

- Les affilié·e·s sous statut indépendant paient la même cotisation que les affilié·e·s salarié·e·s.
- Les salarié·e·s qui sont aussi indépendant·e·s à titre complémentaire ont accès au service United Freelancers pour leur activité complémentaire, sans supplément de cotisation.
- UF n'est pas une nouvelle centrale de la CSC. L'affiliation se fait auprès de la centrale syndicale qui correspond à son secteur d'activité.
- L'affilié·e peut contacter le service United Freelancers.

Par téléphone au 02.244.31.00 • Par mail à unitedfreelancers@acv-csc.be
Via le site web www.unitedfreelancers.be.

Ensuite, parler de « faux indépendants », est souvent ressenti comme une accusation contre le·la travailleur·euse plutôt que contre l'employeur·euse qui profite de la situation.

Quoi qu'il en soit on ne peut bâtir de stratégie qu'avec les travailleur·euse·s concerné·e·s, et il faut donc avant tout les affilier, pour ensuite examiner leur situation, noter leurs revendications, tenter d'améliorer leur situation au travail par la négociation et l'action collective, l'éventuelle procédure en justice de requalification de la relation de travail pouvant, dans certains cas, être un levier de dernier recours.

Rapprocher les statuts

L'initiative d'affilier des indépendant·e·s à un syndicat se nourrit d'une vraie vision politique : il s'agit bien de faire du syndicalisme, aussi pour les travailleur·euse·s indépendant·e·s, avec les

travailleur·euse·s salarié·e·s, et de rapprocher de cette manière les statuts (obtenir des conditions de travail et des prestations sociales comparables, indépendamment du statut).

C'est ce qui nous distingue des autres organisations qui se proposent d'affilier les indépendants (comme l'UCM). Ce sont des organisations patronales, qui ne prendront jamais clairement le parti du·de la travailleur·se contre son donneur d'ordre.

Ce n'est pas parce qu'on est sous statut indépendant qu'on doit par définition être seul·e face à son « donneur d'ordre » et devenir un oiseau pour le chat. Le syndicalisme c'est rassembler les travailleur·euse·s pour donner plus de poids à leurs revendications qui sont souvent communes. Il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas également faire ce travail pour les travailleur·euse·s indépendant·e·s.

Et si la stratégie patronale est, comme souvent, de diviser les travailleur·euse·s, et donc de jouer les un·e·s (les indépendant·e·s) contre les autres (les salarié·e·s), c'est au syndicat de la contrer en rassemblant les travailleur·euse·s au-delà des différences de statut.

Dans certains pays on imagine un 3^e statut, entre indépendant et salarié, pour ces nouvelles formes de travail. Mais cela revient à diviser encore plus les travailleur·euse·s. Nous voulons rapprocher les statuts : que les conditions de travail des indépendant·e·s se rapprochent de celles des salarié·e·s, ainsi que leurs droits sociaux. La différence de statut ne sera dès lors plus qu'un choix d'organisation de son travail, et non une manière de contourner les droits du·de la travailleur·euse et une forme de dumping social.

En revenir aux sources du syndicalisme

Il faut marteler que nous ne sommes pas un syndicat de travailleur·euse·s salarié·e·s, mais le syndicat de tou·te·s les travailleur·euse·s, soit de tou·te·s celles·ceux qui vivent essentiellement de leur travail, et cela regroupe aussi les indépendant·e·s sans personnel et les travailleur·euse·s sans statut.

Au début du syndicalisme, tout ce qui fait aujourd'hui le modèle du travailleur (le contrat de travail, la concertation sociale, la convention collective de travail, etc.) n'existait pas. C'est le combat collectif pour de meilleurs droits qui a amené tous ces progrès sociaux. Sans doute ce travail est-il à recommencer au début pour celles·ceux qui, entretemps, sont passé·e·s entre les mailles du droit du travail parce que le patronat retourne contre elles·eux leur désir légitime de plus d'autonomie.#

(*) Responsable national CSC United Freelancers



© Aelius Foundation

À Bruxelles, le parcours d'intégration va bientôt être obligatoire pour les primo-arrivants.

 SOCIAL

Parcours d'accueil : quand les primo-arrivants co-crésent les dispositifs d'intégration

> Chloë ANGÉ (*) et Andrea REA (**)

Dans un contexte de polarisation de la société autour d'enjeux politiques centraux, telle que la question migratoire au cœur des débats depuis 2015, trouver des solutions innovantes en termes de cohésion sociale présente un défi majeur pour une ville comme Bruxelles. C'est ce que se propose de faire le projet de recherche CAMIM – « Co-crérons un Meilleur Accueil et une Meilleure Intégration des Migrants à Bruxelles » –, reflétant l'analyse collective de primo-arrivant-e-s, travailleur-euse-s sociaux-ales de l'asbl VIA et chercheur-euse-s de l'ULB. En voici un aperçu à mi-projet.

Les nouvelles migrations vers la Belgique, alimentées principalement par l'asile et le regroupement familial, ont accru les enjeux politiques autour de l'accueil et l'intégration de ces nouveaux-elles venu-e-s. Pour faire face à la grande diversité des origines des nouveaux-elles arrivant-e-s (pays, langue, culture) et au constat d'insuffisance d'intégration des précédentes migrations, les trois régions de la Belgique ont, après une décennie de débats, mis en œuvre des programmes d'intégration. Chaque région dispose de sa propre législation et définit spécifiquement le contenu des ensei-

gnements et des conditions d'obtention de l'attestation de suivi du parcours. Ce faisant, la Belgique suit largement la tendance européenne, le parcours d'intégration étant dans de nombreux États une mesure centrale des politiques publiques en la matière. En fonction des pays européens, le parcours d'intégration peut soit viser l'amélioration des conditions d'intégration, soit constituer une condition d'accès à certains droits, notamment ceux de la sécurité sociale, de la résidence permanente, de la nationalité.

En juillet 2013, le Parlement francophone bruxellois a adopté un décret¹ relatif au parcours d'accueil pour les pri-

mo-arrivant-e-s domicilié-e-s en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Concrètement, les Bureaux d'Accueil pour Primo-Arrivants (BAPAs) ont pour mission d'organiser le parcours d'intégration des primo-arrivant-e-s à Bruxelles. Par primo-arrivant-e, il faut entendre toute personne étrangère de plus de 18 ans, séjournant légalement en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois. En tant que BAPA, l'asbl VIA² organise ainsi le parcours d'accueil à Bruxelles. Ce parcours comprend un accès gratuit à des cours de français³, des cours de citoyenneté ainsi qu'une orientation so-

ciale individualisée. À travers ce dispositif, les BAPAs mettent à disposition des primo-arrivant-e-s des outils leur permettant d'acquérir de nouvelles ressources (langue, formation professionnelle, logement, connaissance des institutions belges, reconnaissance d'un diplôme, etc.) essentielles pour leur installation à Bruxelles.

CAMIM : constats et objectifs

La manière de construire cette politique publique est très largement indexée à l'image de ce que la société d'accueil et ses institutions se font des besoins en ressources des primo-arrivant-e-s. Pour sortir d'une logique très uniformisée qui s'exprime par l'existence de cours et de formations identiques pour tous les publics, alors même que les nouveaux-elles arrivant-e-s ne sont pas égaux-ales au départ et disposent de ressources très variées, le projet de co-création CAMIM tente d'expérimenter une voie qui tienne compte davantage des parcours de vie des primo-arrivant-e-s. Il a également pour objectif d'envisager la problématique de l'inclusion à long terme des primo-arrivant-e-s qui renvoie à une dynamique sociale plus large qu'un accès aux informations et services adéquats, et qui ne semble actuellement pas avoir

trouvé de réelle réponse. Ce projet est porté par l'asbl VIA et le centre de recherche GERME⁴ de l'ULB, et est financé par Innoviris.

Le projet CAMIM vise à identifier des dispositifs permettant de faire face aux

« Le projet de co-création CAMIM tente d'expérimenter une voie qui tienne compte davantage des parcours de vie des primo-arrivant-e-s. »

constats énoncés ci-dessus pouvant être proposés aux primo-arrivant-e-s en complément du parcours d'accueil. Ces dispositifs sont regroupés dans ce qu'on appelle le « Parcours de Vie » et sont proposés en veillant à ce que la subjectivité des primo-arrivant-e-s puisse s'y exprimer et à ce que les ressources qui leur sont fournies puissent y devenir des capacités d'action en harmonie avec le destin personnel, social et professionnel qu'il-elle-s s'imaginent pour eux-elles-mêmes. Il s'agit finalement de mettre les primo-arrivant-e-s au cœur du dispositif en tenant compte de leur propre parcours, de leurs compétences, de leur imaginaire et de la définition qu'il-elle-s se donnent d'une expérience migratoire réussie. L'hypothèse de travail sous-

tendue par cette démarche de co-création consiste à considérer que mettre le parcours de vie des primo-arrivant-e-s au cœur de certaines activités permet d'une part, d'acquérir de la confiance en soi dans un environnement étranger et

d'autre part, de mobiliser adéquatement ses ressources.

Une Recherche-action participative

Ainsi, le projet CAMIM invite à la co-création d'un Parcours de Vie composé d'activités et de services parallèles et complémentaires à ce qui est déjà proposé dans le cadre du parcours d'accueil. Ce processus repose sur une méthodologie de recherche particulière: la Recherche-action participative (RAP). Il s'agit d'une démarche de recherche non linéaire, où l'action et la recherche s'alimentent continuellement afin de produire collectivement de nouveaux savoirs. Cette méthodologie a pour ambition de valoriser les connaissances de l'ensemble des parties prenantes du projet de recherche, les acteur-ric-e-s concerné-e-s par la politique étudiée étant au cœur des démarches réflexives. Les co-chercheur-euse-s du projet sont ainsi les primo-arrivant-e-s, les employé-e-s de VIA, les chercheur-euse-s universitaires ainsi que des associations partenaires.

CAMIM invite dès lors les bénéficiaires de VIA qui le souhaitent à élaborer et à mettre en place les dispositifs de co-recherche du projet, ainsi qu'à les analyser. Bénéficiaires d'une politique dont il-elle-s sont le plus souvent les usager-ère-s, les primo-arrivant-e-s sont pourtant ceux-celles qui possèdent l'expertise de la migration ainsi que des processus d'intégration et d'installation qu'il-elle-s traversent. L'équipe du projet avait ainsi à cœur d'améliorer l'accueil



« En faisant du bénévolat, les primo-arrivants veulent se rendre utiles à la société et accroître leur capital social. »

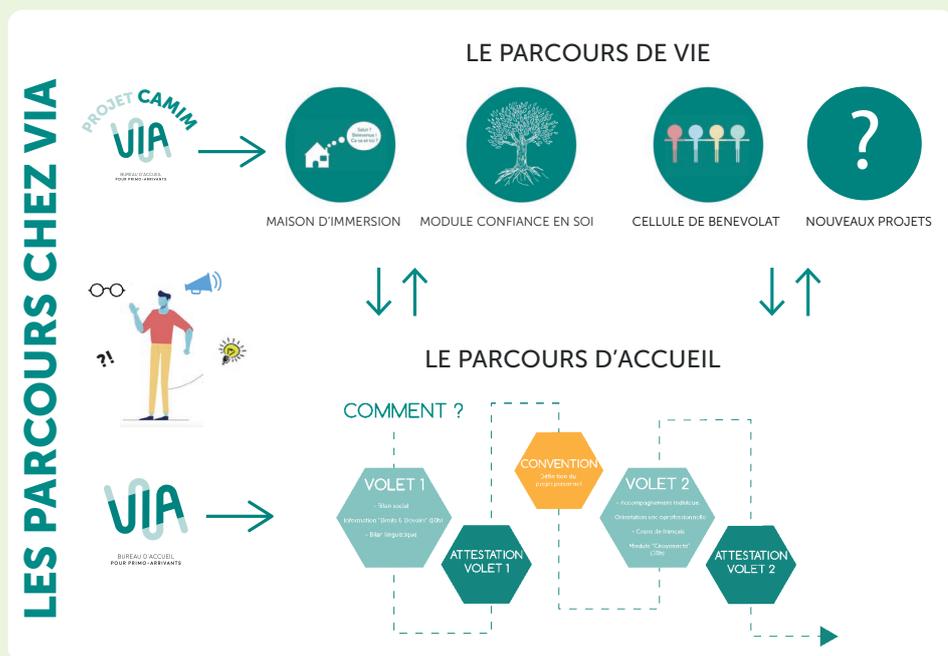


Schéma illustrant les dispositifs du projet CAMIM

proposé par VIA en collaboration avec ces dernier·ère·s. Concrètement, le projet essaie de transformer les primo-arrivant·e·s d'objets de la politique d'intégration en sujets de la politique qui leur est destinée en les plaçant au centre de la mise en place de l'action du projet, de la prise de décision et de l'analyse des activités.

Le Parcours de Vie

À l'issue des premiers mois du projet, les primo-arrivant·e·s ont mis en avant plusieurs besoins pour lesquels il·elle·s n'avaient pas encore trouvé de réponse chez VIA et plus largement à Bruxelles. En collaboration avec ces dernier·ère·s, trois dispositifs différents ont été mis en place, depuis janvier 2019, afin de répondre à ces constats. Il s'agit d'un

fondements de l'action du projet, et les espaces où la co-création et la co-recherche prennent place.

– La Maison d'Immersion (MI)

Deux fois deux heures par semaine, la Maison d'Immersion ouvre ses portes aux bénéficiaires de VIA afin d'y pratiquer informellement le français avec des bénévoles. Cet espace se veut accessible à tou·te·s et pour tous les niveaux de français. Il vise la pratique de la langue avant tout grâce à la rencontre autour d'un thé ou un café, mais aussi à l'aide d'activités proposées par les primo-arrivant·e·s et animées par les bénévoles. Ce dispositif est envisagé en complémentarité des cours de langue déjà proposés dans le cadre du parcours d'accueil. En effet, les primo-arrivant·e·s co-chercheur·euse·s ont fait part du

« Le projet essaie de transformer les primo-arrivants d'objets de la politique d'intégration en sujets de la politique qui leur est destinée. »

Module de Confiance en Soi, une Cellule de Bénévolat et une Maison d'Immersion. Ces trois dispositifs—Projet de Parcours de Vie (PPV)—sont à la fois les

constat que les cours de français FLE (Français Langue Étrangère) leurs sont très utiles mais qu'il·elle·s expriment beaucoup de difficultés à faire usage du

français dans leur quotidien. Qu'il·elle·s soient en train de suivre des cours de français ou non, il·elle·s mettent ainsi en avant leur souhait de rencontrer des Belges et d'avoir l'occasion de parler en français dans un contexte qui puisse se rapprocher le plus possible du réel. La Maison d'Immersion se démarque ainsi des cours et tables de conversation par son caractère informel qui laisse place à la spontanéité des échanges et au langage familier, à la pratique du français de « tous les jours ». Il est ici question de développer des compétences linguistiques au cours d'activités relevant de la vie quotidienne et non au sein d'une classe, dispositif traditionnel des enseignements des langues. Elle se caractérise également par le fait qu'elle est ouverte à tous les niveaux de français confondus, l'objectif étant de se rencontrer et de pratiquer la langue plutôt que de donner des explications ajustées aux niveaux. Il s'agit pour les primo-arrivant·e·s de sortir de leur « zone de confort », de leur communauté et de prendre confiance en leur capacité de s'exprimer.

– La Cellule de Bénévolat

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès au bénévolat pour le public primo-arrivant en le mettant en lien avec des structures associatives à la recherche de volontaires. Les primo-arrivant·e·s évoquent le souhait de faire du bénévolat pour différentes raisons : faire des rencontres, user et faire preuve de leurs compétences, pratiquer le français, rendre à la société belge ce qu'il·elle·s ont reçu et honorer les opportunités qu'elle leur offre, occuper leurs journées, découvrir le milieu professionnel belge, etc. En somme, il·elle·s veulent se rendre utiles à la société et accroître leur capital social. Accéder au volontariat relève davantage du défi pour une personne migrante étant donné la barrière de la langue, la méconnaissance du réseau associatif et de la société en général, les craintes que peuvent avoir les associations à cet égard. La Cellule de Bénévolat se charge alors d'identifier et rencontrer les associations enthousiastes à l'idée de se lancer dans ce type

de collaboration, elle crée un lien entre les demandes et les offres de bénévolat compatibles et veille à ce que cette expérience soit enrichissante pour toutes les parties prenantes.

– Le Module de Confiance en Soi

Le Module de Confiance en Soi se déroule en sept demi-journées, par groupe de cinq à dix participant-es, et a pour objectif de leur permettre de prendre

un temps de réflexion pour eux-elles. À travers différents outils d'animation reposant sur la méthodologie du récit de vie, les primo-arrivant-e-s sont invité-e-s à (re)considérer leur parcours, leurs rêves, leurs choix et actions réalisées par le passé afin de se projeter dans le futur. Le module vise à renforcer la confiance en soi en partant de leur parcours de vie et des ressources dont ils disposent (en Belgique et au pays d'ori-

gine). Il permet ainsi aux participant-e-s de se mettre en action et les encourage à concrétiser les projets qu'il-elle-s ont en tête. Au-delà des constats émis par les primo-arrivant-e-s, le besoin d'un tel module a par ailleurs été mis en avant par plusieurs acteurs de la cohésion sociale bruxelloise. Au vu de la vulnérabilité du public, il ressort de manière évidente qu'un tel module est nécessaire afin d'aider les personnes à identifier les ressources dont elles ont besoin et à les mobiliser efficacement.

Parallèlement à ces activités, des moments de co-recherche sont organisés régulièrement avec les primo-arrivant-e-s engagé-e-s volontairement dans la recherche afin d'améliorer les dispositifs et de les analyser. L'objectif consiste à évaluer et bonifier le fonctionnement de ces trois Projets du Parcours de Vie, ainsi qu'à identifier ce qu'ils leur apportent et les plus-values potentielles qu'ils peuvent amener par rapport au parcours d'accueil.

Témoignages

Les propos recueillis lors des moments de co-recherche, permettent d'exemplifier ces résultats : *« Le bénévolat c'est un endroit où je parle français, je n'ai pas honte de m'exprimer. J'ai moins peur de dire quelque chose de faux. Je peux y parler librement. La personne de l'association m'encourage, il est super gentil, toute l'équipe l'est. Il m'a dit dès le début, « nous sommes une famille », et c'est vraiment comme ça. On parle de tout, il connaît aussi mon problème de recherche d'appartement, chaque semaine je lui raconte mes visites. Parfois on a besoin de parler avec des personnes qui n'ont pas la même mentalité, la même culture, connaître leurs idées, leur point de vue. C'est primordial que la personne de l'association accepte et aide le bénévole. »*

Je suis actuellement à la recherche d'un appartement, on voudrait déménager avec mon mari et mes enfants. Pendant cette période de recherche, c'est moi qui appelle, qui fait les visites, etc. Avant je donnais toujours le téléphone à mon mari pour qu'il passe les coups de fil, maintenant plus. On a parlé de ça avec mon mari hier, il m'a dit « tu as bien changé » parce que je fais les démarches, je parle avec les locataires, je prends le rendez-vous pour le bail, etc.

Je suis heureuse parce que je le fais, ça me donne le sentiment d'être là. Parfois on oublie, j'oublie que je suis infirmière, que je suis capable, j'oublie ça. Maintenant je me dis que ça va, je suis là, je peux arrêter de rester enfermée et sortir de chez moi.

Ça vient du Module de Confiance en Soi et puis du bénévolat. Avant l'infirmierie c'était quelque chose que j'aimais beaucoup, je me disais que quand j'aurais mon équivalence de diplôme je postulerais à l'ONE. Maintenant que j'y fais du bénévolat, j'ai une idée de ce monde-là. »

Propos d'une participante du Module de Confiance en soi et de la Cellule de Bénévolat, recueillis lors d'une séance de co-recherche le 28.11.2019

« J'avais très peur de parler français, maintenant j'ai le courage de le faire sans peur. Aujourd'hui je me sens à l'aise quand je vais toute seule à la commune. Avant mon mari devait toujours venir avec moi. Depuis la Maison d'Immersion j'ai le courage de le faire, pas parce que vous m'apprenez le français mais parce que vous m'aidez à le parler. C'est grâce au fait que je crée des relations avec vous, parce que vous êtes mes amis maintenant. Je pense que votre relation est importante, votre méthode de parler doucement et simplement. Ce qui importe c'est le respect, ça donne du courage. C'est pour ça que j'attends toujours le jeudi. C'est pour ça aussi que je suis venue chez VIA. »

Propos d'une participante de la Maison d'Immersion, recueillis lors d'une séance de co-recherche le 30.09.2019

CAMIM, les premiers résultats

Les pratiques de réflexivité collectives nous permettent, à ce stade, de mettre en lumière plusieurs résultats. Il émerge de ces moments de recherche que, malgré leurs disparités, les trois Projets de Parcours de Vie sont avant tout des lieux importants de rencontres et de création de relations sociales, bien qu'il ne s'agisse souvent que de relations éphémères. Les primo-arrivant-e-s valorisent les liens qu'il-elle-s y créent, et qui jouent, à leurs yeux, une fonction cruciale dans leur processus d'appréhension et de compréhension de la Belgique. Ces dispositifs sont pour eux-elles des espaces de mise en pratique, d'exercice de leurs compétences dans des lieux sécurisés et bienveillants. Il-elle-s s'y sentent dans un espace de liberté où oser exprimer leurs difficultés, où oser s'exprimer dans un français imparfait, où oser travailler en équipe pour finalement trouver leurs marques. Le fait de s'y sentir exempt de toute pression et de tout jugement favorise ainsi l'usage de leurs res-

sources. Selon le dispositif, la présence de paires (autres migrant-e-s), de bénévoles (citoyen-ne-s), de professionnel-le-s (associations), de VIA (institution) et de l'ULB, et plus particulièrement le regard qu'il-elle-s portent sur ces mises en exer-

Enfin, il est essentiel de mettre en avant le fait que les besoins d'information sur la Belgique, son fonctionnement, ses institutions, ses fondements et sa culture, couverts par le parcours d'accueil, sont régulièrement évoqué

« Suite à leur participation au Parcours de Vie, plusieurs primo-arrivants expliquent avec fierté s'être lancés dans de nouvelles activités. »

cice, jouent un rôle primordial. La reconnaissance qu'il-elle-s portent sur leurs ressources, la valorisation de ces mises en pratique et la bienveillance quant aux erreurs que les primo-arrivant-e-s peuvent commettre se veut réconfortante et émancipatrice. En effet, il-elle-s valorisent, durant les moments de recherche, les apprentissages qu'il-elle-s font lors de leur participation à un ou plusieurs dispositifs du Parcours de Vie (langue, compétences, connaissance de soi, etc.), mais il-elle-s affirment surtout y prendre confiance en leurs ressources et se sentent à même d'en faire usage au sein de la collectivité.

Suite à leur participation au Parcours de Vie, plusieurs primo-arrivant-e-s expliquent ainsi avec fierté s'être lancé-e-s dans de nouvelles activités, de nouveaux projets, ou avoir pris des initiatives dans leur quotidien qu'il-elle-s n'avaient jamais imaginées auparavant. Ces mises en actions sont de plusieurs ordres : gestion des démarches administratives sans demande de soutien d'un proche pour l'interprétariat, inscription à une formation, spontanéité dans la rencontre avec le voisinage, inscription à un cours de français, démarrage d'un emploi, lancement d'une procédure d'équivalence de diplôme, etc. Il-elle-s affirment alors que la confiance gagnée lors de leur participation aux Projets de Parcours de Vie quant à leurs connaissances/aptitudes/compétences, les a encouragé-e-s à entreprendre ces projets. La reconnaissance à l'œuvre dans le cadre des moments de socialisation qu'offre le Parcours de Vie se trouve ainsi être le vecteur de mise en activité des primo-arrivant-e-s.

lors des moments de co-recherche. Si le Parcours de Vie propose une mise en exercice en société, le parcours d'accueil est tout aussi essentiel à une bonne intégration et en constitue indéniablement le point de départ.

Les prochains mois de projet nous permettront de valider ou d'invalider ces tendances.

En conclusion

Ces résultats confortent l'idée que la question de l'intégration doit être construite sur base d'un partage d'information sur la société et d'un soutien administratif à destination des primo-arrivant-e-s, mais pas uniquement. Afin de poursuivre le processus jusqu'au bout, le parcours d'accueil devrait également envisager des espaces de socialisation permettant une reconnaissance mutuelle des citoyen-ne-s et des ressources dont il-elle-s disposent. Ces espaces peuvent prendre différentes formes, visent à offrir des possibilités de rencontres et de mises en pratique des ressources adaptées aux différentes individualités, et la présence y est libre et spontanée.

Ces espaces d'activités sociales s'inscrivent ainsi dans la « carrière migratoire » des primo-arrivant-e-s. Penser la migration en termes de « carrières » – comme nous les connaissons tous lorsqu'il s'agit de notre vie professionnelle – invite à considérer l'intégration comme un processus d'apprentissage. Cela suppose la nécessité d'outiller les personnes en leur donnant les informations nécessaires, mais également en leur offrant des espaces d'immersion dans ce nouveau cadre, de répétition des pratiques, le droit à l'essai et l'erreur, la possibilité d'apprendre des autres, la reconnaissance des démarches afin de favoriser la motivation et l'apprentissage, etc. Cela suppose, pour les primo-arrivant-e-s, de prendre connaissance et confiance en leurs ressources (en ce compris celles à améliorer) pour se mettre en action, ce que peut offrir la reconnaissance sociale et une identité sociale positive. Arrivé à ce stade, l'accroissement du réseau social des primo-arrivant-e-s, grâce aux activités proposées par les BAPAs, devient une condition d'ouverture des possibles et d'inclusion sociale. #

(*) chercheuse au sein
du centre de recherche GERME
(**) professeur de sociologie à l'ULB

1. Décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale. (2013). *Moniteur belge*, 18 septembre, p.66476.

2. L'asbl VIA est un bureau d'accueil pour primo-arrivants agréé par la Commission communautaire française et soutenu par la commune de Schaerbeek et la commune de Molenbeek

3. Pour suivre des cours de néerlandais, les primo-arrivant-e-s doivent suivre le parcours d'intégration prévu dans le cadre de la législation de la Communauté flamande et mis en place à Bruxelles par l'asbl bon. Les personnes primo-arrivantes domiciliées à Bruxelles peuvent en effet choisir entre les parcours flamand et francophone.

4. Groupe de recherche sur les Relations Ethniques, les Migrations et l'Égalité

LIRE AUSSI :

- M. MARTINIELLO, A. REA, « Des flux migratoires aux carrières migratoires : Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines », *SociologieS*, 2014. <http://journals.openedition.org/sociologies/3694>
- A. REA, E. BRIBOSIA, I. RORIVE, D. Sredanovic, *Governing Diversity. Migrant Integration and Multiculturalism in North America and Europe*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2018.
- C. XHARDEZ, « L'intégration des nouveaux arrivants à Bruxelles : un puzzle institutionnel et politique », *Brussels Studies*, 105. <http://journals.openedition.org/brussels/1429>

Projet subsidié par la Région de Bruxelles-Capitale – Innoviris.

Réflexions

Vers une civilisation de la gratuité ?

> Paul ARIES (*)

Gratuité de l'eau, des transports publics, des cantines scolaires, des bibliothèques... La gratuité est de plus en plus invoquée comme solution pour corriger les inégalités sociales et les difficultés d'accès à certains biens et services. On voit d'ailleurs des initiatives et des expérimentations de gratuité se développer un peu partout en ce sens. Mise au service d'un projet de civilisation, la gratuité donne à repenser notre modèle de société pour qu'il soit plus juste, démocratique et écoresponsable.

La perspective émancipatrice serait-elle morte avec l'effondrement des grandes Utopies qui ont marqué les 19^e et 20^e siècles ? Ne peut-on penser, au contraire, que la crise systémique actuelle (écologique, sociale, politique, anthropologique) rend plus actuelles et plus urgentes que jamais les grandes questions que posaient nos anciens ? Nous savons globalement vers quel type de civilisation avancer, nous savons qu'il faudrait davantage de justice sociale face aux inégalités croissantes ; qu'il faudrait privilégier le ralentissement versus l'accélération et la dénatura-tion du temps ; l'idée coopérative plutôt que l'esprit de concurrence ; le choix d'une vie simple contre le mythe de l'abondance ; la relocalisation contre la globalisation ; la défense et l'extension de la sphère de la gratuité face à la marchandisation de tout ce qui peut l'être.

L'urgence est à multiplier les îlots de gratuité (transports en commun urbains, services culturels et funéraires, activités scolaires et périscolaires, droits aux soins, restauration scolaire et sociale, droit au beau, etc.) avec l'espoir qu'ils deviennent demain de nouveaux archipels et après-demain de nouveaux continents.

Construire la gratuité

La gratuité n'a pas disparu de nos sociétés marchandes quoi qu'on en dise. On peut ainsi citer deux premières sphères de la gratuité, la première concerne les gratuités dites premières, comme la transmission de la langue, l'amour, l'amitié, l'engagement. La deuxième concerne toutes les formes de

gratuité coopératives, entraide entre voisin·e·s, les boîtes à livres, les zones de gratuité servant à recycler des produits...

La gratuité qu'évoque cet article est d'un autre type, complémentaire aux deux premières. Il s'agit de la gratuité des services publics et des biens communs. Cette gratuité, comme les deux autres, est une gratuité construite, économiquement construite, politiquement construite, juridiquement construite, socialement construite. La marchandisation résulte elle-aussi d'une construction historique prolongée, depuis le mouvement des enclosures entre le XV^e et le XVIII^e siècles.

Cette construction de la gratuité repose sur une véritable grammaire avec trois règles de base. Première règle : la gratuité peut concerner tous les domaines de l'existence. Il n'existe pas de domaine *a priori* marchand et d'autres *a priori* gratuits. Autrement dit, la gratuité ne vise pas seulement les secteurs que le capitalisme ne sait pas valoriser, ou le seul domaine de la survie avec, par exemple, l'eau vitale. La gratuité de l'eau élémentaire, quarante litres d'eau gratuits par jour et par personne et gratuité des abonnements, est, bien sûr, essentielle, mais la gratuité des bacs à sable également. C'est aux citoyen·ne·s de décider ce qui doit être gratuit selon les spécificités locales.

Deuxième règle : si tous les domaines de l'existence ont vocation à devenir gratuits, tout ne peut être gratuit dans chacun des domaines concernés, et pas d'abord pour des raisons comptables, mais parce que la gratuité est mise au service d'un projet de civilisation, c'est-à-dire d'une société plus juste, écoresponsable et démocratique. C'est la

raison pour laquelle nous proposons un nouveau paradigme économique : gratuité du bon usage face au renchérissement voire à l'interdiction du mésusage.

La question n'est complexe qu'en apparence car sa résolution renvoie d'abord au bon sens : pourquoi payer son eau le même prix pour son ménage et pour remplir sa piscine privée ? Ce qui vaut pour l'eau devrait s'appliquer à l'ensemble des domaines. La définition du bon usage n'est pas moraliste ni scientifique mais citoyenne. C'est aux gens concernés de définir ce qui doit être gratuit, renchéri et parfois même interdit. Les gens en situation font très bien la différence entre un usage normal de l'eau et son gaspillage. Il existe, dans ce domaine, un bon sens populaire au sens d'Orwell ! Il s'agit, bien sûr, d'apprendre à faire primer les valeurs d'usager·ère, l'utilité des choses, sur la valeur marchande et aussi les usager·ère·s sur les producteur·rice·s/consommateur·rice·s.

Troisième règle : il ne s'agit surtout pas de rendre gratuits les produits existants, mais d'utiliser le passage à la gratuité pour les repenser socialement et écologiquement. Il ne s'agit pas, par exemple, de rendre gratuite la malbouffe de la restauration collective, mais de profiter du passage à la gratuité de la restauration scolaire, pour avancer vers une alimentation relocalisée, resaisonnalisée, moins gourmande en eau, moins carnée et carnée autrement, d'adopter une cuisine faite sur place à partir de produits issus de l'agroécologie paysanne et servis à table, pour que l'alimentation redevienne un partage et un langage, bref se re-symbolise.

Pas un domaine n'échappe à cette nécessité de repenser les produits et les services, afin d'avancer vers une société des usager·ère·s maîtres de leurs usages, afin de construire une société plus égalitaire, moins sexiste, plus écologique, plus participative...

La croisade contre la gratuité

La croisade contre la gratuité a ses grands prêtres (recrutés dans toutes les écoles de pensée), ses églises (lobbies et autres think tank qui poussent à la marchandisation), ses actions de grâce (la charité et le conservatisme compassionnel), son paradis et son enfer, ses pénitences (les tarifs sociaux) et son dogme sacré, la célèbre «tragédie des communs» que récite tout·e converti·e. Cette croisade a certes remporté une bataille mais pas encore la guerre. L'écologiste Garnett Hardin (1915-2003) entendait apporter la preuve, en publiant, en 1968, dans la revue *Science*, son célèbre texte *La tragédie des communs*, que l'humanité serait totalement incapable de gérer une ressource sous forme de

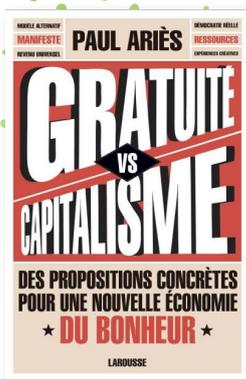
commun. D'abord utilisée pour dénoncer l'inefficacité des systèmes stalinien, cette thèse fut généralisée sous la forme d'une nouvelle doxa : l'accès libre à une ressource limitée engendrerait inexorablement sa surutilisation, et, donc, son érosion rapide, voire sa disparition ! Conséquence : seule l'appropriation par le marché ou l'État pourrait garantir la préservation des ressources naturelles. Hardin prend l'exemple d'un pâturage commun imaginaire et démontre que chaque éleveur «en tant qu'être rationnel cherche à maximiser son gain, en rajoutant librement une ou plusieurs bêtes à son troupeau, donc du surpâturage additionnel provoqué par la bête supplémentaire», avec pour conséquence la destruction assurée du pâturage. Semblable idée s'avère être un pur exercice intellectuel reposant sur une méconnaissance de ce qu'ont toujours été les communs. Elinor Ostrom (1933-2012), prix Nobel d'économie, a depuis tordu le cou à cette légende en montrant que les communs n'ont toujours existé qu'avec des règles collectives encadrant leurs usages, sauf dans l'imagination des dévots du capitalisme. L'hypothèse de Hardin fonctionne dans le cadre de la rationalité de l'*Homo economicus* qui n'est justement pas celle des communautés d'hier et de la civilisation de la gratuité de demain, celle des usager·ère·s maîtres

« Il ne s'agit pas de rendre gratuits les produits existants, mais d'utiliser le passage à la gratuité pour les repenser socialement et écologiquement. »

de leurs usages. On sait mieux aujourd'hui qui était Hardin et ce qui motivait sa haine du gratuit. L'écologiste était un grand lecteur de Malthus : « Un homme qui est né dans un monde déjà occupé (...) n'a aucun droit de réclamer la moindre nourriture et, en réalité, il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert disponible pour lui ; elle lui ordonne de s'en aller, et elle ne tardera pas elle-même à mettre son ordre à exécution »¹. Hardin fut, en bonne logique malthusienne, un eugéniste et même le principal dirigeant de l'*American Eugenics Society*². Cette obsession le conduira à dénoncer systématiquement les actions sociales menées aux États-Unis, à refuser la fiscalité redistributive, l'aide alimentaire aux pays du tiers-monde, à prôner la fermeture des frontières,

1. T. MALTHUS, *Essai sur le principe de population*, Londres, 1798.

2. F. LOCHER, « Les pâturages de la guerre froide, Garrett Hardin et la tragédie des communs », *Revue d'histoire moderne*, N° 60, Belin, 2013.



Pour aller plus loin

L. PAILLARD,
La gratuité intellectuelle,
Parangon, 2013.

J.-L. SAGOT-
DUVAUROUX,
De la gratuité,
Édition de l'éclat,
2006.

la stérilisation des esprits faibles, la création d'un marché des droits à enfanter, car l'État, en soutenant les plus faibles, dégraderait le capital biologique de l'espèce (sic). Pourtant, la question n'est pas celle du « trop d'humains » mais du « trop d'hyper-consommateurs » ! La meilleure façon de réussir la transition démographique reste la gratuité de ce qui permet de vivre bien, car la misère est le lit des grossesses nombreuses. Oserais-je dire qu'il y a toujours trop d'humains pour ceux-celles qui ne les aiment pas ! Oserais-je dire que les amoureux de la gratuité sont fier-ère-s d'avoir en Garnett Hardin un adversaire aussi vil !

La gratuité c'est bon pour la planète

Le livre-manifeste *Gratuité vs capitalisme*³ expose les conséquences de la gratuité dans de nombreux domaines. Contrairement aux idées reçues, la gratuité ne conduit pas à l'irresponsabilité et au gaspillage, bien au contraire. Les villes qui pratiquent la gratuité de l'eau élémentaire constatent une diminution de la consommation globale d'eau, déjà parce que les usager-ère-s font plus attention pour ne pas accéder aux tranches surfacturées, ensuite parce les villes mettent en place des politiques d'accompagnement avec embauche de personnel municipal dédié et distribution de kits anti-gaspillage (conseils, joints pour éviter les fuites, etc.). La gratuité de l'eau est d'ailleurs déjà fondée sur l'échec du système marchand dans lequel l'eau est beaucoup trop chère et plus du tiers est gaspillé dans les canalisations.

“ La gratuité ne trace pas tout le chemin de l'émancipation, mais elle est un pas essentiel pour passer de la jouissance d'avoir à la jouissance d'être. ”

Les villes qui pratiquent la gratuité des services culturels, comme les médiathèques, constatent un phénomène du même type : augmentation considérable, mais attendue du nombre d'abonné-e-s, meilleure ambiance, moins d'agressions, pas moins ni plus de perte, de vol, ou de dégradation, mais réduction du tiers du nombre d'emprunts par usager-ère. L'explication est simple : lorsqu'une médiathèque est payante, chacun-e devient un-e bon-ne petit-e consommateur-ricer en voulant pour son argent, il-elle emprunte le maximum quitte à ne pas tout

lire ou visionner, mais lorsque la même médiathèque devient gratuite, chacun-e échappe à la logique de la consommation et devient, déjà, un peu, un usager-ère maître de ses usages... Les villes ou les pays, comme la Suède, qui pratiquent la gratuité des cantines scolaires, parce qu'apprendre à bien manger est aussi important que d'apprendre à lire, à écrire ou à compter, constatent une fréquentation et une satisfaction accrues, mais réussissent, également, à faire de la restauration sociale un levier essentiel pour assurer la transition agricole. Le retour sur expérience prouve également qu'on peut mettre en place une restauration scolaire 100% bio-local, en créant notamment des régies municipales fermières chargées d'approvisionner les écoles, collèges, lycées, les maisons de retraite, etc. avec un coût matière plus faible qu'en restauration conventionnelle.

La culture de la gratuité

Il ne saurait exister de civilisation de la gratuité sans culture de la gratuité, tout comme il n'existe pas de société marchande sans culture marchande. L'invention d'une culture de la gratuité est donc un chantier considérable pour lequel nous avons besoin d'expérimenter des formules différentes mais on peut penser que l'école restera un relais essentiel pour développer une culture de la gratuité et apprendre le métier d'humain, et non plus celui de bon-ne producteur-ricer et consommateur-ricer. Parions que la gratuité ayant des racines collectives et individuelles beaucoup plus profondes que la vénalité en cours, il ne faudrait pas très longtemps pour que raison et passion suivent...

La gratuité ne trace pas tout le chemin de l'émancipation nécessaire, mais elle est un pas essentiel pour passer de la jouissance d'avoir à la jouissance d'être, pour mettre la fabrique de l'humain au cœur de notre praxis, de nos pensées, de nos rêves. La gratuité est aussi une autre façon de penser une écologie des revenus, avec un plafond (grâce à la fiscalité et à la règle du renchérissement du mésusage) et un plancher, mais en pensant un revenu universel qui soit au maximum démonétarisé c'est-à-dire sous forme de droits d'accès à des biens communs. La grande force de la gratuité est de partir d'un déjà-là (gratuité de l'école, de la santé) mais aussi de prendre appui sur la culture de la gratuité que pratiquent les jeunes notamment par les échanges de fichiers sur Internet, le téléchargement rendu illégal, les espaces de gratuité qui foisonnent...#

3. P. ARIÈS, *Gratuité vs capitalisme*, Larousse

(*) Politologue, directeur de l'Observatoire International de la Gratuité



INTERVIEW



Julia STEINBERGER

Professeure à l'Université de Leeds et membre du groupe de travail n° 3 du GIEC

Naomi KLEIN, *Plan B pour la planète : Le New Deal vert*, Actes Sud, Paris, 2019, 416 pages.

« Je ne travaille plus pour mon recteur, mais pour Greta »

Malgré son rôle discret, la communauté scientifique est une pierre angulaire de la lutte contre le réchauffement climatique. Par ses recherches. Mais pas seulement. L'urgence climatique a amené certain·e·s scientifiques à sortir de leur devoir de réserve et à revendiquer dans la rue aux côtés des *Youths for Climate* les transformations indispensables à la préservation de la planète. Julia Steinberger membre du GIEC en fait partie. À l'invitation de Climat et Justice sociale, elle exprime son point de vue personnel sur les apports et les limites des scientifiques dans ce combat.

Comment le GIEC fonctionne-t-il pour préparer les rapports sur le changement climatique ?

Le but du GIEC est d'informer les gouvernements et les organisations internationales sur l'état de la science quant au réchauffement climatique. Il est divisé en trois groupes de travail distincts qui traitent, respectivement, des sciences naturelles (climat, terre, océan), des impacts liés au changement climatique, et de son atténuation. Chaque groupe de travail est chargé de présenter et préparer ses rapports sur base de la littérature scientifique. En tant que scientifiques du GIEC, nous ne faisons pas de recherches originales au sein de l'institution. Notre rôle consiste à présenter un aperçu aussi complet et représentatif possible de la littérature existante. Dans certains cas, le GIEC produit des rapports spéciaux dont le plus connu est celui sur les 1,5 degré de réchauffement climatique de 2018, un rapport qui a été rédigé la demande des gouvernements internationaux. Ceux-ci voulaient connaître la différence d'impact entre 1,5 et deux degrés de réchauffement. Ce rapport a été élaboré par des représentant·e·s de chaque groupe de travail ce qui a permis au GIEC d'avancer de façon plus conséquente que lorsque chaque groupe travaille individuellement.

Les rapports ont donc un retard par rapport à la science en cours d'élaboration. Voyez-vous d'autres limites au travail du GIEC ?

Il y a plusieurs problèmes que j'identifie personnellement. Le premier est la division en groupes de travail. Au départ, cette structuration n'était pas mal pensée. Mais aujourd'hui, le fait qu'on soit divisé en groupes spécifiques limite le travail de chaque groupe, alors qu'une intégration plus intense serait bénéfique.

Une autre limite du GIEC est la quasi-absence jusqu'à récemment des sciences sociales parmi les scientifiques. Les seul·e·s scientifiques représenté·e·s au sein du GIEC jusqu'à leur arrivée étaient

« Une autre limite du GIEC est la quasi-absence jusqu'à récemment des sciences sociales parmi les scientifiques. »

ceux·celles des sciences physiques et naturelles, les ingénieur·e·s civil·e·s et les ingénieur·e·s en énergie et les économistes. Et tou·te·s dans des groupes différents comme je viens de le dire. Il n'y avait pas de politologues, sociologues, psychologues. Leur présence aujourd'hui nous permet tout à coup de poser d'autres questions, liées notamment aux chan-



gements sociétaux induits par le changement climatique ou souhaitables pour le contrer.

Dans le rapport sur les 1,5 degré, le ton est plus pressant. Est-ce un effet de l'irruption des sciences sociales de nature plus politisées ?

Le ton n'est en effet pas le même. Dans ce rapport on ne parle plus de transitions énergétiques, mais de transformations profondes, rapides, sans précédents... Le GIEC semble sortir de sa réserve scientifique habituelle. Personnellement, j'y vois deux explications. Tout d'abord, les groupes de travail étaient intégrés. Les scientifiques responsables de modéliser et de parler de l'atténuation du réchauffement climatique ont dû se concerter avec ceux-celles qui faisaient la recherche sur les impacts. Ensuite, la communauté scientifique responsable de mesurer et de modéliser les impacts du réchauffement climatique s'est fait peur à elle-même lorsqu'elle a

signifieraient la fin des récifs coraliens, l'extinction ou la menace de disparition d'un cinquième des espèces d'insectes ainsi que les impacts considérables sur la biodiversité alors qu'ils savaient déjà que rester sous le seuil des 1,5 degré était quasiment impossible, ils ont bien été obligés d'utiliser un nouveau vocabulaire plus pressant et de parler de transformation rapide, massive, sans précédent de l'économie globale.

Les scientifiques des sciences naturelles ont moins la culture de l'analyse politique. Comment en viennent-ils à se politiser ?

En fait, c'est une leçon qu'on réapprend à chaque fois. Régulièrement, les sciences naturelles se retrouvent confrontées aux effets néfastes d'une activité industrielle. Il y a eu l'épisode de la prise de conscience des atteintes sur la santé du plomb dans l'essence, du tabac... Les scientifiques qui les étudiaient essaient d'alerter le public et les politiciens, mais très vite subissent des attaques de la part de l'industrie. Avec le réchauffement climatique, nous observons le même schéma. L'industrie du déni scientifique s'attaque aux résultats scientifiques et aux scientifiques eux-mêmes. Les scientifiques qui se sont radicalisé·e·s sont souvent ceux-celles qui ont subi ces attaques. Se mettre en avant comme personne politisée est en effet une façon de se défendre. C'est donc un engagement plutôt au niveau de l'individu que du collectif et en partie lié à un effet de peur.

Des scientifiques se regroupent quand même sous la bannière des Scientists for Climate dans les manifestations...

Effectivement et c'est d'ailleurs un phénomène très intéressant. Il y a beaucoup de scientifiques qui se déclarent en faveur par exemple des étudiants qui font la grève pour le climat, qui les encouragent, les aident dans leur discours et leur positionnement. Il y a également des scientifiques qui récemment se sont associé·e·s avec Extinction Rebellion. Ces scientifiques croient à leur science, à leurs résultats et estiment dès lors qu'il·elle·s ont le devoir professionnel et civique d'aller manifester dans la rue, de faire de la désobéissance civile non violente parce que ce sont les seules façons pour eux d'être en intégrité avec leurs résultats scientifiques.

Mais il y a deux camps au sein de la communauté scientifique. D'un côté celui de scientifiques comme Claire Wordley et Charlie Gardner¹ qui ont publié il y a quelques mois dans *Nature Ecology and Evolution* un appel aux scientifiques pour qu'il·elle·s agissent dans le sens de leur sciences, qu'il·elle·s aillent manifester et qu'il·elle·s agissent



© Naza HQ photo

Le monitoring de l'environnement est essentiel pour objectiver la réalité du changement climatique.

constaté l'immense différence en termes d'impacts entre 1,5 degré et deux degrés. Elle a pu préciser les modèles, car nous sommes officiellement passé depuis 2015, à 1 degré de réchauffement climatique par rapport à l'ère préindustrielle, qui sert de référence. Elle a dès lors pu comparer les modèles d'impact avec la réalité récente de ces dernières années et voir que la réalité figurait dans les pires scénarios. Cette prise de conscience a vraiment impressionné les chercheur·euse·s. Au départ, le monde politique et celui de la recherche pensaient que deux degrés de réchauffement n'allaient pas conduire au cataclysme. Mais quand ils ont réalisé que deux degrés

1. Ch. J. GARDNER et C. WORDLEY, « Scientists must act on our own warnings to humanity », *Nature ecology & evolution*, 2019, vol. 3, no 9, p. 1271-1272.

2. « In our professional roles as scientists we should not at all be advocates for change »: <https://physicsworld.com/a/climate-scientist-or-climate-activist-wheres-the-line/>

politiquement. De l'autre côté, il y a ceux-celles qui se rallient au point de vue de Ken Caldeira², par exemple, qui déclare que dans notre rôle professionnel, nous ne devons pas être des parties prenantes. Je dirais qu'en ce moment, du moins en Europe, ce point de vue est nettement minoritaire.

Est-ce que le financement de la recherche par l'industrie influence la science ?

Au Royaume-Uni, depuis la crise financière, nos agences de recherches exigent que tous les projets de recherche précisent à quelle hauteur ils vont contribuer à la croissance du PIB britannique. Je ne sais pas du tout comme font les philosophes et les archéologues (rire). Cela fait de certain·e·s d'entre nous des menteur·euse·s, car soit nous disons que nous sommes en faveur de la croissance et nous contribuons de fait à l'expansion économique, soit nous le disons et nous ne le faisons pas. Mais la plupart s'y engagent vraiment, car c'est leur carrière qui est en jeu et leur capacité d'agir comme chercheur·euse·s. Les contraintes de travail sont de plus en plus alignées sur un modèle productiviste de l'économie et nous sommes mis au service du privé plutôt que du public, de façon explicite. Toutefois, cette tendance très forte au Royaume-Uni incite en même temps les chercheur·euse·s en désaccord à se politiser...

En attendant, le rapport d'évaluation (6^e) du GIEC va arriver trop tard...

En effet, il va sortir en 2022. Il ne faut surtout pas attendre ce rapport pour travailler. Les rapports précédents sont pertinents et peuvent être utilisés comme base d'action. J'ai l'impression qu'on a un processus scientifique qui est trop lent et trop lourd par rapport à la réalité qui nous entoure. Il faut en être conscient. On est en train de faire ce que l'on peut, mais à l'intérieur d'un cadre qui ne convient probablement plus à l'urgence nécessaire pour éviter une catastrophe planétaire et sociale. C'est un constat grave...

Comment est-ce qu'on fait pour combiner recherche, enseignement et engagement ?

Je pense qu'enseigner ça aide beaucoup parce que les étudiant·e·s sont demandeur·euse·s d'alternatives, d'éducation et d'expériences radicales, car il·elle·s sont les plus confronté·e·s à ce monde qui change. Il·elle·s sont conscient·e·s de la gravité de la situation. En tant qu'enseignante à l'Université, j'ai un nouveau mode de fonctionnement. Je me lève le matin et je me dis que je ne vais plus travailler pour mon recteur, mais pour Greta. Pour définir mes priorités, je me demande ce qu'elle voudrait que je

fasse : répondre à mes deux cents mails ou avancer sur mon papier qui peut faire bouger les choses ? Du coup, je ne lis pas mes deux cents mails...

Est-ce qu'un papier publié dans une revue scientifique peut changer les choses ?

Cela dépend du papier. Celui que je suis en train de rédiger oui, car il montre que la croissance économique, que l'énergie et les émissions contribuent à la croissance économique, mais pas du tout au bien-être humain. C'est un nouveau résultat qui peut soutenir le mouvement. Les activistes actuel·le·s et les étudiant·e·s grévistes se basent beaucoup sur les résultats scientifiques. Donc nous avons un rôle de communicateur à jouer. Le but n'est pas toujours d'avancer sur de nouvelles recherches. Dans certains cas oui, mais les nouvelles informations doivent servir au mouvement. Je n'oriente plus ma recherche par rapport à une avancée académique, mais plutôt en espérant que le résultat de la recherche va pouvoir être mis sur une pancarte, utilisé comme base de revendication. Bien sûr, cela ne veut pas dire que j'oriente mes résultats d'une façon ou d'une autre. Je suis intéressée de savoir ce qui se passe dans la réalité, mais la réalité que j'interroge dépend

“ J'ai l'impression qu'on a un processus scientifique qui est trop lent et trop lourd par rapport à la réalité qui nous entoure. ”

de ce qui sera utile pour le mouvement. Il faudrait que nous nous organisions collectivement pour être dans ce nouveau monde, pour orienter l'action de la manière la plus efficace possible. Peut-être qu'on devrait tou·te·s démissionner et passer à autre chose. Je me pose sincèrement la question...

Et ce serait quoi cet autre chose ?

La mission principale serait de détruire le capitalisme fossile, attaquer et éliminer les industries fossiles. Si on n'arrive pas à faire ça, on arrive à rien faire d'autre. Il faut amener des informations qui réussissent à contrer ce que dit cette industrie de façon à ce qu'on lui enlève sa licence sociale, son permis social d'opérer dans nos sociétés. Qu'on se rende compte que nous pouvons fonctionner beaucoup mieux sans elle et que nous pouvons aider la mobilisation pour les éliminer. #

Propos recueillis par Grégoire WALLENBORN et Stéphanie BAUDOT



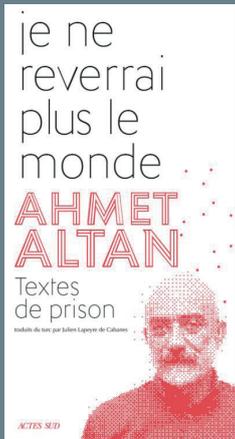
<https://www.opendemocracy.net/en/tagged/climate-change/>



AU FIL DES PAGES

GAVROCHE@MOC.BE

Un récit qui commence comme un voyage dans le passé. Quarante-cinq ans exactement. A moins que ce ne soit cinq siècles. Un récit où le temps présent se fige et devient omniprésent pour un homme sans futur, condamné à la prison à perpétuité. Cet homme, c'est Ahmet Altan. Redevenu Ahmet Hüsrev Altan pour la police, ses juges et ses geôliers. L'écrivain turc, emprisonné pour avoir été accusé de participation au push raté de 2016, nous livre avec *Je ne reverrai plus le monde*, un témoignage d'une Turquie hors du temps avançant trop lentement pour que l'Histoire ne se replie sur elle et que l'oppression ne broie à nouveau les opposant·e·s politiques. Ce témoignage, c'est son témoignage. Celui de cet homme condamné à vivre hors du temps et qui trouve la force dans l'inexorable foi que, si on refuse de jouer le rôle que la réalité nous impose, la réalité ne peut nous conquérir. Par une phrase improbable, le refus d'une cigarette offerte par le policier qui était venu l'arrêter, sous prétexte que « je ne fume que quand je suis nerveux », Ahmet Altan ne se libère pas, mais il reprend son destin en main. Et à l'instar



de la Turquie qui retourne dans son passé en l'emportant avec elle, Ahmet Altan montre la voie aux oppressé·e·s du monde entier en revisitant l'Histoire, celle de Jules César, Saint-Just, etc. sans oublier celle de son propre père.

Ahmed ALTAN, *Je ne reverrai plus le monde*, Actes Sud, Paris, septembre 2019.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Le gouvernement de la République démocratique du Congo a décidé mi-décembre de consacrer six millions de dollars à célébrer, le 24 janvier prochain, la « fête de la démocratie et de l'alternance » à l'occasion de la première année de présidence de Felix Tshisekedi. Il y a un an, les Congolais·e·s votaient en effet pour le changement en choisissant d'écarter du pouvoir Joseph Kabila. En mars 2019, sous la plume de Wamu Oyatambwe et de Luc Dusouliez, *Démocratie* revenait sur le dessous de ces élections. En dépit des failles du processus électoral, la transition politique s'était réalisée sans heurts majeurs. La population semblait en fait galvanisée par l'espoir du changement que les résultats électoraux laissaient entrevoir. Un an plus tard, que reste-t-il de cet espoir dans le changement sachant que Joseph Kabila tient toujours les rênes de l'Assemblée nationale et du Sénat? Les doutes quant à une véritable alternance politique s'installent de plus en plus et les tensions entre les familles politiques se partageant le pouvoir s'exacerbent. Tshisekedi tente de limiter la portée politique du camp adverse pour gagner la légitimité qu'il n'a pas acquise à la sortie des urnes (de nombreuses irrégularités dans le processus électoral ont entaché le résultat le portant vainqueur) et mettre fin aux spéculations de la population sur un accord avec l'ancien et le nouveau président pour se partager le pouvoir. Les tensions s'amplifient et pourraient déboucher sur une crise majeure. Si ce scénario se confirme on peut s'attendre à de nouvelles vagues de violence. #



Comme chaque année à cette période, c'est l'heure du bilan et des souhaits. Question bilan, on peut mieux faire. En 2019, il y a eu l'échec de la Cop 25, les incendies qui ont ravagé l'Afrique, l'Australie et le Brésil. Il y a eu Idlib abandonnée à la terreur et à la mort... Il y a eu la Zad de Haren enfouie sous le béton. Et puis le feu d'artifice de fin d'année du mauvais goût: les allégations de Jan Jambon sur l'achat d'une maison par des étrangers à peine régularisés avec l'argent des allocations familiales... Mais arrêtons ici cette litanie de tristesse et de médiocrité. Alors, quels souhaits formuler pour 2020? Nous caressons l'espoir que les mouvements de soulèvement de peuples pour refuser l'ordre néolibéral soient couronnés de succès. Que les marches pour le climat et cette jeunesse qui veut prendre en main son destin soient écoutés. Que la nouvelle banque NewB montre le chemin d'une finance éthique, coopérative et écologique. Que ces sardines en Italie parviennent à faire reculer Salvini ou encore que les élections de mai 2019 qui montrent qu'une partie importante de la Belgique refuse la montée des extrêmes débouchent sur ce gouvernement progressiste que nous désirons toutes et tous. Mais avec ce bilan plus que mitigé pour 2019 peut-on encore invoquer l'espoir d'un monde juste sans s'exposer aux sarcasmes des climato-réalistes et autres détenteurs de la vérité de l'ordre libéral? Oui, bien sûr! Car demain nous appartient et nous ne nous laisserons jamais voler notre futur.

Comité de rédaction

• M. BUCCI • A. ESTENNE • P. FELTESSE • P. GEORIS
• L. LAMBERT • P. LEDECQ • A. MAIA • T. MIESSEN
• V. ORUBA • P. PALSTERMAN • C. POLAIN • F. REMAN
• C. STEINBACH • A. TRIGALET

Rédactrice en chef Stéphanie BAUDOT

Photo Une © Stephan Ryan ifrc

Site: www.revue-democratie.be

E-mail: democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél.: 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 - 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir Démocratie

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant

au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros)

ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. Démocratie s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli. Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter : democratie@moc.be